



CMS



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr.
GÉNÉRALE

PNUE/CMS/Conf. 9.1/Addenda
26 novembre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NEUVIÈME SESSION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES
Rome, 1-5 décembre 2008
Point 5.0 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES	
1. Ouverture de la réunion La cérémonie d'ouverture à haut niveau se tiendra le 1er décembre 2008 à 10 heures. Elle comprendra une introduction du Secrétaire exécutif ainsi que les déclarations de six invités d'honneur.	Le programme sera distribué aux participants.
2. Allocutions de bienvenue Le Président du Comité permanent de la CMS prononcera un discours d'ouverture et dirigera les travaux de la session jusqu'à l'élection des membres du Bureau (point 4 de l'ordre du jour). Des déclarations écrites seront diffusées et compilées pour être incorporées dans le rapport de la session.	
3. Adoption des règles de procédure Les règles de procédure existantes demeurent inchangées. Néanmoins, certaines Parties sont en retard dans le versement de leurs contributions pour la période triennale 2006-2008 ainsi que pour les années précédentes. Résultat escompté: la Conférence adoptera les règles de procédure pour la Cdp9.	PNUE/CMS/Conf.9.4/Rev.1
4. Election des membres du Bureau Conformément à l'Article 5 du Règlement intérieur, les membres du Bureau ci-après seront élus: Président de la Conférence, Président du Comité plénier (qui fera aussi fonction de Vice-Président de la Conférence), et Vice-Président du Comité plénier. Résultat escompté: élection des trois principaux membres du Bureau à la Conférence.	Les candidatures seront examinées par le Comité permanent lors de sa réunion le 30 novembre 2008.
5. Adoption de l'ordre du jour et calendrier des travaux La session est invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et le calendrier, et à faire toute proposition d'amendement avant leur adoption. Résultat escompté: l'ordre du jour et le calendrier seront adoptés ainsi que les amendements décidés par la Conférence.	PNUE/CMS/Conf. 9.1/Rev.4 PNUE/CMS/Conf. 9.2/Rev.3
6. Etablissement du Comité des pouvoirs et des Comités de sessions La session est invitée à mettre en place officiellement le Comité plénier ouvert à tous, conformément à l'Article 23, ainsi qu'un Comité de cinq membres, à composition linguistique et géographique appropriée, afin d'examiner les pouvoirs <i>originaux</i> des délégations officielles. La session pourra demander, si besoin est, d'établir d'autres comités de session (groupes de travail). Le bureau de la Conférence des Parties sera mis en place, conformément à l'Article 7. Résultat escompté: le Comité des pouvoirs et d'autres comités seront établis.	Le Secrétariat s'attend à ce qu'un Groupe de travail sur les ressources (budget) soit mis en place. Il pourrait aussi être approprié de créer des groupes de travail séparés pour traiter les points de l'ordre du jour sur les ressources humaines et l'organisation du Secrétariat et sur les instruments opérationnels de la CMS. Le Secrétariat recommande que le Comité et les groupes de travail s'occupant des pouvoirs opèrent lorsque la plénière et le Comité plénier ne sont pas réunis en session.
7. Admission des observateurs La session est invitée à admettre comme observateurs les huit conseillers scientifiques nommés par la Conférence des Parties, de même que les représentants des OIG et des ONG internationales et nationales répondant aux critères prévus à l'Article VII, alinéa 9, de la Convention. Résultat escompté: la Conférence approuvera la présence de tous les observateurs.	La liste des organisations souhaitant être admises sera lue par le Secrétariat

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
II. REVUE DE LA MISE EN OEUVRE (dans le cadre du Plan stratégique 2006-2011 de la CMS)	
<p>8. Aperçu de la mise en oeuvre (y compris les objectifs 2010 pour la biodiversité) Le Secrétariat a diffusé un aperçu de ses activités depuis la dernière Conférence des Parties en 2005 pour mettre en oeuvre le Plan stratégique de la CMS. L'Addenda PNUE/CMS/Conf.9.5/ vient compléter le rapport en fournissant des informations détaillées l'exécution du Plan de travail de la CMS pour 2006-2008 concernant les objectifs du Plan stratégique. Résultat escompté: la Conférence prendra note du rapport intersessions et formulera des observations et/ou des orientations à l'intention du Secrétariat pour l'avenir.</p> <p>9. Rapports de la Convention et des Accords</p> <p>(a) <i>Dépositaire et pays hôte</i> Le rapport du Dépositaire de la CMS, la République fédérale d'Allemagne, sera présenté. Il décrira les efforts entrepris en synergie avec le Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties depuis la CdP de 2005. Un rapport sera également présenté sur les activités du pays hôte (également la République fédérale d'Allemagne). Résultat escompté: la Conférence prendra note des rapports du Dépositaire et du Gouvernement hôte.</p> <p>(b) <i>Comité permanent</i> La Présidence du Comité permanent a distribué un rapport écrit comme il est stipulé au Paragraphe 1(f) de la Résolution 6.6 et de la Règle 31 du Règlement intérieur du Comité permanent. La période couvre les 3 réunions du Comité permanent tenues entre la dernière CdP et septembre 2008. Le Président complètera et mettra à jour le rapport verbalement. Résultat escompté: la Conférence prendra note du rapport et formulera des observations le cas échéant.</p> <p>(c) <i>Conseil scientifique</i> La Présidence du Conseil scientifique sera invitée à mettre en lumière les activités principales entreprises par le Conseil au cours de la période triennale précédente, y compris les recommandations de la quinzième Réunion du Conseil tenue à Rome juste avant la CdP9. Résultat escompté: la Conférence prendra note du rapport oral de la Présidence du Conseil scientifique et formulera des observations le cas échéant.</p> <p>(d) <i>Accords/Mémoires d'accord au titre de l'Article IV</i> Les représentants des Accords de la CMS déjà conclus seront invités à présenter oralement une synthèse (5 minutes) de leurs présentations écrites. Le Secrétariat de la CMS fera brièvement rapport sur les développements concernant les Accords et les Mémoires d'accord lesquels bénéficient des services du Secrétariat. Résultat escompté: la Conférence prendra note des rapports oraux et écrits soumis par les Accords au titre de l'Article IV et formulera des observations et orientations selon les besoins pour la poursuite de la mise en oeuvre des accords existants, notamment des examens successifs des accords sur les mammifères terrestres, les mammifères marins et les oiseaux, ainsi que des projets y afférents pour la période avril 2009- mars 2011.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.5 PNUE/CMS/Conf. 9.5/Add.</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.6</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.7</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.8 (si disponible)</p> <p>PNUE/CMS/Conf.9.9 PNUE/CMS/Res.9.2</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>10. Rapports des Etats</p> <p>(a) <i>Etats Parties(y compris les OEIR)</i></p> <p>(i) <i>Synthèse des rapports des Parties</i> La synthèse préliminaire du Secrétariat / WCMC des rapports nationaux est faite conformément à l' Article VI(3) de la Convention, qui stipule que les Parties doivent informer la Conférence par le biais du Secrétariat, avant chaque réunion ordinaire de la Conférence, des mesures qu'elles prennent pour mettre en œuvre la Convention. Résultat escompté: la Conférence prendra note de la synthèse et donnera des orientations concernant sa conclusion (paragraphe 47-70) et 29 recommandations.</p> <p>(ii) <i>Déclarations des nouvelles Parties ayant adhéré depuis novembre 2005</i> Les Parties qui ont adhéré à la Convention depuis la dernière CdP seront invitées à prononcer une déclaration devant la Conférence. (NB: il s'agit des pays suivants: Algérie, Bangladesh, Cap Vert, Kazakhstan, Îles Cook, Angola, Yémen, Madagascar, Honduras, Costa Rica, Antigua & Barbuda, Cuba, Iran, Palau, Serbie, Gabon et Estonie).</p> <p>(b) <i>Etats non Parties</i></p> <p>(i) <i>Annonce des nouvelles adhésions</i> La présidence invitera les représentants des observateurs non Parties à indiquer la position de leurs gouvernements concernant l'adhésion à la CMS. Résultat escompté: une ou plusieurs nouvelles adhésions à la Convention seront annoncées.</p> <p>(ii) <i>Autres</i> Les Etats non Parties désireux d'adresser un message à la Conférence prendront la parole.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.10</p>
<p>11. Rapports du PNUE et des partenaires</p> <p>(a) <i>PNUE</i> Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fera une déclaration à la Conférence. Résultat escompté: le rôle du PNUE en tant que soutien de la CMS sera reconnu.</p> <p>(b) <i>Groupe de liaison "Biodiversité"</i> Un représentant du groupe de liaison "Biodiversité" fera une déclaration en faveur de la concentration du groupe sur la coopération et les synergies entre les Conventions. Résultat escompté: des orientations pour les activités futures de la CMS de la part de la Conférence qui reconnaîtra le rôle important du groupe comme il est demandé dans le document.</p> <p>(c) <i>Autres Organisations Intergouvernementales</i> Les autres OIG pourront prendre la parole.</p> <p>(d) <i>Société civile</i> Les ONG et d'autres partenaires pourront prendre la parole.</p>	<p>PNUE/CMS/Inf.9.14</p> <p>PNUE/CMS/Conf.9.12</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>12. Mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'Annexe I</p> <p>(a) <i>Principaux projets (action concertée)</i> Le Secrétariat fera rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Projet sahélo-saharien et d'un nouveau projet similaire important financé par la Commission européenne, ainsi que de l'Action concertée pour les terres arides de l'Eurasie centrale. Un rapport sera présenté par l'International Crane Foundation sur les activités et les progrès liés au Projet sur la Grue de Sibérie des zones humides durant une session consacrée aux couloirs aériens de migration. Résultat escompté: la Conférence reconnaîtra les progrès accomplis et adoptera les recommandations après un débat et d'éventuels amendements.</p> <p>(b) <i>Autres mesures de promotion de la conservation des espèces de l'Annexe I</i> Le Secrétariat et/ou des membres du Conseil scientifique feront rapport sur la mise en oeuvre d'autres actions concertées. Les recommandations du Conseil scientifique concernant le développement futur des actions concertées en cours et la désignation éventuelle d'autres espèces de l'Annexe I pour de nouvelles initiatives seront présentées. La Conférence sera invitée à examiner la section pertinente du projet de Résolution PNUE/CMS/Res.9.1 Résultat escompté: la Conférence prendra bonne note des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des actions concertées. La liste des espèces désignées pour des actions concertées pendant la période triennale 2009-2011 sera approuvée par la Conférence.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf.9.14/Rev.1</p> <p>PNUE/CMS/Res.9.1</p>
<p>13. Mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'Annexe II</p> <p>(a) <i>Développement de nouveaux et futurs Accords</i> Le Secrétariat fera rapport sur le développement de nouveaux Accords durant la période 2006-2008, et formulera des observations pour le développement de nouveaux Accords durant 2009-2011. Il sera fait référence aux sections pertinentes du projet de Résolution 9.2. Résultat escompté: la Conférence prendra note des progrès accomplis pour le développement de nouveaux Accords et donnera des orientations pour le développement et les ressources futurs des Accords au titre de l'Article IV. La Résolution 9.2 sera revue et finalisée.</p> <p>(b) <i>Autres mesures de promotion de la conservation et la gestion durable des espèces de l'Annexe II</i> Le Secrétariat et/ou des membres du Conseil scientifique feront rapport sur la mise en oeuvre des actions concertées pour les espèces de l'Annexe II. Seront présentées les recommandations du Conseil scientifique concernant la poursuite du développement des actions concertées en cours et la désignation éventuelle d'autres espèces de l'Annexe II pour des actions concertées. La Conférence sera invitée à examiner la section pertinente du projet de Résolution PNUE/CMS/Res.9.1 Résultat escompté: la Conférence prendra note des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des actions concertées. La liste des espèces désignées pour des actions concertées pour la période triennale 2009-2011 sera approuvée par la Conférence.</p>	<p>PNUE/CMS/Res.9.2</p> <p>PNUE/CMS/Res.9.1 PNUE/CMS/Res.9.2 PNUE/CMS/Inf.9.9</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>14. Examen des instruments opérationnels de la CMS Le document PNUE/CMS/Conf.9.16 concernant les instruments opérationnels de la CMS, préparés par le Vice-Président du Conseil scientifique, Dr. Pierre Devillers, sera présenté par l'auteur. La Conférence sera invitée à formuler des observations sur le document, et à étudier la mise en place d'un processus visant à simplifier les instruments opérationnels de la CMS. Il conviendrait qu'une version révisée du document soit effectuée après la CdP9 et envoyée aux points focaux et aux organismes intéressés. Résultat escompté: la Conférence se penchera sur le document confié à un groupe de travail durant la CdP et mettra en place un groupe de travail intersession chargé du suivi de cette question et jugera s'il y a lieu de rattacher ce document à l'examen proposé de la « Forme future » de la CMS (Point 21 de l'ordre du jour)</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.16</p>
<p>15. Gestion de l'information de la CMS</p> <p>(a) <i>Plan et système d'information (IMS/IMP)</i> Le document du Secrétariat relate les progrès réalisés à ce jour et identifie un certain nombre de lacunes. Il recommande notamment que les travaux relatifs à l'IMS/IMP soient effectués à l'avenir par une Unité renforcée sur les questions scientifiques, informatiques et maritimes avec plus de ressources pour les données relatives à la conservation. Résultat escompté: la Conférence décidera que les ressources supplémentaires peuvent être allouées à l'IMS/IMP. A cette fin, la Conférence pourrait devoir élargir le projet de Résolution.</p> <p>(b) <i>Rapports des Parties</i> Le document du Secrétariat contient des informations sur les progrès accomplis depuis la CdP8 pour améliorer les formats des rapports. Il comprend une spécification relative au système de rapports en ligne intégral (« SONAR ») qui est inclus dans l'Option 2 des propositions du budget et recommande son adoption. Résultat escompté: la Conférence notera les progrès réalisés dans la modification des formats des rapports nationaux et décidera s'il y a lieu d'approuver et de financer « SONAR ».</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.18/Rev.1 PNUE/CMS/Res.9.3</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.20 PNUE/CMS/Conf.9.33 PNUE/CMS/Res.9.4</p>
<p>16. Communications et relations extérieures de la CMS</p> <p>(a) (a) <i>Campagnes de l' «Année de... ».</i> Le Secrétariat a distribué un rapport détaillé sur les deux campagnes de l' «Année de » (Année de la tortue 2006, Année du dauphin 2007-8) réalisées jusqu'ici et les campagnes prévues pour les gorilles (2009), et les chauves-souris (2011). Les objectifs et les réalisations effectives sont fixés. Résultat escompté: la Conférence notera la contribution des campagnes de l'« Année de... » à la réalisation des objectifs de la CMS en matière de relations extérieures, éducation, sensibilisation, constitution de partenariats, collecte de fonds et conservation pratique et prendra les dispositions appropriées dans le budget de la CMS pour 2009-2011 pour procéder à de nouvelles campagnes.</p> <p>(b) <i>Application du Plan de communication et des relations extérieures</i> La dernière CdP est convenue d'un plan détaillé pour la communication et les relations extérieures. Le document du Secrétariat décrit les réalisations, à l'aide des objectifs fixés à l'origine dans le plan stratégique de la CMS. Le projet de résolution s'étend jusqu'au plan des relations extérieures pour 2009-2011. Résultat escompté: la Conférence prendra note du Rapport, adoptera une Résolution conformément au document PNUE/CMS/Res.9.5 sur le Plan de communication et des relations extérieures en 2009-2011 et fera en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.21</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.22/Rev.1 PNUE/CMS/Res.9.5</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>17. Coopération avec d'autres Conventions et Partenaires En vertu des mandats donnés par l'Article IX de la Convention et de la Résolution 7.9, le Secrétariat a préparé le rapport le plus complet jamais rédigé sur les activités entreprises avec ses Partenaires, dont 24 organisations couvertes par des accords écrits officiels. Le document contient un inventaire des partenariats et évalue les progrès avec chacune des organisations, qui incluent des MEA, OIG et ONG. Résultat escompté: la Conférence prendra bonne note du rapport, proposera de nouveaux partenariats et de nouvelles priorités pour les partenariats déjà en place, fournira des ressources suffisantes pour les soutenir et adoptera une résolution dans le sens du document PNUE/CMS/Res.9.6/Rev.1.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf.9.23/Rev.1 PNUE/CMS/Res.9.6/Rev.1</p>
<p>18. Questions clés de politique</p> <p>(a) <i>Changement climatique et espèces migratrices</i> On prévoit que le Conseil scientifique soumettra des recommandations. Un projet de résolution a déjà été présenté par l'Australie. Résultat escompté: la Résolution contenant les points de la Résolution 9.7 sera finalisée.</p> <p>(b) <i>Grippe aviaire hautement pathogène</i> Dans le sillage de la Résolution 8.27, le Secrétariat a distribué un rapport sur les principaux développements concernant la grippe aviaire hautement pathogène au cours des trois dernières années, notamment les activités du groupe de travail scientifique conduit par la CMS/FAO. Le document contient un résumé scientifique destiné à être approuvé par plusieurs MEA et d'autres organismes (il a déjà été entériné par l'AEWA et la CdP de Ramsar). Résultat escompté: la Conférence reconnaîtra le succès de la CMS en tant que chef de file dans ce domaine, approuvera le résumé scientifique et un projet de Résolution sur la réponse aux problèmes des maladies émergentes ou réémergentes chez les espèces migratrices et allouera des fonds appropriés à la CMS pour les travaux futurs du groupe de travail spécial.</p> <p>(c) <i>Espèces marines migratrices</i> Le Secrétariat a présenté un document de travail sur des aspects stratégiques relatifs à la conservation des espèces marines migratrices. Ce document examine les principales menaces auxquelles les espèces marines sont confrontées, identifie toutes les espèces auxquelles la CMS s'intéresse particulièrement, se penche sur l'application actuelle des accords de la CMS et d'autres instruments, et comprend une section sur la CMS en haute mer en tenant compte des développements advenus ailleurs dans le système des Nations Unies. Il demande notamment que la CdP définisse les questions, espèces et habitats prioritaires dans la sphère marine, en vue d'un examen de l'interaction entre les lois nationales et internationales existantes touchant la Haute Mer et d'une évaluation mondiale de l'impact des prises accessoires sur le statut de conservation de toutes les espèces marines migratrices visées par la Convention. Il préconise également une revue des accords et projets marins de la CMS en 2009-2010, et des ressources budgétaires adéquates pour les activités marines. Les résolutions soumises par les Parties concernant les prises accessoires et les bruits dans les océans seront également examinées sous ce point de l'ordre du jour. Résultat escompté: la CdP fera sienne la Résolution générale sur le Programme de travail concernant les activités maritimes de la CMS préparée par le groupe de travail. Des résolutions liées ou séparées seront aussi approuvées concernant les prises accessoires et l'impact sur les cétacés des bruits d'origine anthropique dans les océans.</p>	<p>PNUE/CMS/Res.9.7</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.25 PNUE/CMS/Res.9.8</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.26/Rev.1 PNUE/CMS/Res. 9.18/Rev.1 PNUE/CMS/Res. 9.19</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>(d) <i>Couloirs aériens de migration</i> Le Secrétariat a présenté un document de travail axé sur les progrès réalisés en matière de conservation des espèces et des habitats sur 5 grands couloirs aériens de migration dans le monde, y compris des propositions spécifiques pour le rôle de la CMS sur chaque couloir aérien. Des recommandations pour les couloirs aériens sont inclus dans le projet de résolution 9.2 Résultat escompté: la Conférence examinera et adoptera des politiques, qu'il s'agisse de résolutions spécifiques ou dans le cadre de la Résolution générale 9.2 concernant les priorités pour les Accords. Une session spéciale pour les couloirs aériens de migration prévue pour le 2 décembre comprendra des présentations par l'International Crane Foundation et par Franz Bairlein sur « Les connaissances scientifiques comme base d'instruments juridiques internationaux pour la conservation des oiseaux migrateurs: introduction à l'Atlas des migrations en Italie ».</p> <p>(e) <i>Espèces migratrices terrestres</i> Les Parties examineront un document de travail commandé par le Secrétariat de la CMS à l'initiative du Conseiller scientifique pour les mammifères terrestres. Il porte sur le statut, le rôle écologique, socio-économique et culturel des grands mammifères migrateurs et leur importance stratégique pour la conservation. Tant le rôle actuel que le rôle futur de la CMS sont examinés. En réaffirmant leur appui aux deux initiatives en cours de la CMS concernant la mégafaune terrestre (Antilopes sahélo-sahariennes et mammifères des terres arides de l'Eurasie centrale), les Parties sont invitées à adhérer à un processus pour la CdP10 en 2011 pour l'adoption d'initiatives similaires visant les mégafaunes des zones Atlantique et Europe du Nord, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique sub-saharienne et de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Résultat escompté: les Parties entérineront une Résolution sur les espèces terrestres qui pourrait charger le Comité permanent et le Conseil scientifique de présenter de nouveaux projets sur les mammifères migrateurs pour la CdP de 2011.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf.9.27 PNUE/CMS/Résolution 9.2</p> <p>PNUE/CMS/Conf.9.28</p>
<p>19. Propositions d'amendement des Annexes de la Convention soumises par les Parties Les propositions avancées par 13 Parties à la CMS d'ajouter treize nouvelles espèces à l'Annexe I et onze espèces à l'Annexe II de la Convention, seront examinées une à une par la Conférence. L'avis du Conseil scientifique sera présenté à la réunion afin de faciliter l'examen de chacune des propositions. Résultat escompté: la Conférence adoptera quelques/toutes les propositions pour de nouvelles inscriptions aux Annexes I – II par consensus (comme dans les CdP précédentes), bien que le Secrétariat soit prêt à procéder à un vote si nécessaire (une majorité des deux tiers des personnes présentes et le vote est requis pour l'inscription de nouvelles espèces)</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.29</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>20. Activités de la CMS concernant le renforcement des capacités La CdP examinera la proposition (la première d'un genre aussi détaillé) préparée dans le cadre de la CMS décrivant les approches possibles d'une stratégie mondiale de renforcement des capacités, ainsi que ses composantes, en tenant compte du Plan stratégique de Bali. Cela comprend des programmes ou des centres de formation nationaux/régionaux, l'apprentissage informatisé, des ateliers régionaux et des activités menées conjointement avec d'autres organismes, y compris le BLG et le PNUE. Il est demandé aux Parties d'étudier quel serait le juste équilibre pour la CMS et de fournir des ressources pour la mise en oeuvre d'une stratégie. Une augmentation sensible en pourcentage des ressources allouées au renforcement des capacités est incluse dans les deux options pour le budget de la CMS pour 2009-2011, bien que la somme annuelle accrue demandée pour «renflouer» les activités de renforcement des capacités (environ 22 000 euros) soit encore très modeste, et nécessiterait un appoint sous forme de contributions volontaires ou de partenariats. Résultat escompté: il serait bon d'établir un groupe de travail intra-session sur ce thème. Les Parties pourraient se prononcer sur les diverses options pour la Stratégie de renforcement des capacités pour 2009-2011, y compris les volets qui peuvent être mis en oeuvre dès maintenant et d'autres qui pourraient être renvoyés pour examen ultérieur dans le cadre de la revue intersessions de l'organisation de la CMS. La Résolution 9.12 PNUE/CMS pourrait être adoptée (telle que modifiée).</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.30/Rev.2 PNUE/CMS/Res.9.12</p>
<p>III. RESSOURCES ET « FUTURE FORME » DE LA CONVENTION</p>	
<p>21. Ressources humaines et organisation du Secrétariat Le Secrétaire exécutif et le Président du Comité permanent expliqueront le contexte, y compris les propositions originales du Secrétaire au Comité qui peuvent être consultées à CMS/StC32/7 (disponible sur www.cms.int/bodies/StC/32), mais qui ne sont pas soumises pour décision à la CdP9. La réunion du Comité permanent qui s'est tenue en septembre 2008 est convenue de préconiser une revue intersession afin d'élaborer des propositions pour décision à CdP10 en 2011: la proposition d'une revue est contenue dans le projet de Résolution 9.13 PNUE/CMS (« Démarche intersessions concernant la future forme de la CMS ») soumise par la France au nom de la CE. Un groupe de travail intra-session pourrait être nécessaire pour peaufiner la résolution, bien que l'on s'attende à ce que le débat principal sur l'organisation de la CMS ait lieu au sein du Comité plénier/Plénière. Résultat escompté: il importera que le plus grand nombre de Parties possible expriment leurs vues sur ce thème qui sera examiné durant la revue. La composition du groupe de travail intersessions devra être décidé par la CdP et il est prévu qu'un équilibre géographique sera nécessaire, de même que des ressources pour financer la participation des pays en développement. La Conférence pourrait adopter la Résolution 9-13 du PNUE/CMS avec des amendements tels que convenus par les Parties.</p>	<p>PNUE/CMS/Res.9.13</p>
<p>22. Plan stratégique – repositionnement 2012-2017 Il n'y a pas de document sur ce thème. Le Secrétariat fera une présentation orale recommandant que le format actuel du plan stratégique soit conservé, car il a montré qu'il est valable depuis son élaboration avec l'avis d'un consultant professionnel et d'un groupe de travail en 2004-2005, et il reste approprié comme cadre d'orientation pour la Convention. Les Parties devront décider comment entreprendre ce repositionnement et en particulier si le Secrétariat aura besoin de l'aide d'un consultant professionnel, et/ou d'un groupe de travail établi par la CdP ou le Comité permanent. Résultat escompté: Approche convenue pour le repositionnement du Plan stratégique, qui pourrait être lié à la revue intersessions de l'organisation de la CMS.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf.9.33/Rev.1 PNUE/CMS/Conf. 9.33/Add/Rev.1 PNUE/CMS/Conf. 9.34 PNUE/CMS/Résolution 9.14</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>23. Budget et administration</p> <p>(a) <i>Résultats du budget 2006-2008 de la CMS</i> Le Secrétaire exécutif adjoint présentera le rapport sur ce sujet, aidé par le nouveau fonctionnaire chargé des finances et de la gestion</p> <p>(b) <i>Ressources humaines de la CMS, Budget 2009-2011 et Plan à moyen terme</i> Le Secrétaire exécutif présentera un document comportant deux principaux scénarios budgétaires, l'un fondé sur le budget actuel corrigé en fonction de l'inflation, etc. qui permettrait d'augmenter, mais dans une mesure modeste, la dotation en personnel de la CMS et des programmes tels que les projets pour le renforcement des capacités et la conservation, et l'autre plus ambitieux prévoyant la création de postes supplémentaires (dont 1 au Bureau de Bangkok) et l'introduction du système de rapport en ligne (« SONAR »). Une fois que les premières opinions auront été exprimées au cours de la Plénière/CoW, les propositions devraient être transmises au Groupe de travail intra-session sur les ressources. Résultat escompté: la Conférence prendra une décision sur l'enveloppe budgétaire et les contributions pour 2009-2011, et confirmera le Plan à moyen terme pour 2009-2014, et adoptera le projet de Résolution 9.14 PNUE/CMS sur les questions budgétaires, tel qu'amendé.</p> <p>(c) <i>Autres questions administratives</i></p> <p>(d) <i>Mobilisation de fonds</i> Le document PNUE/CMS/Conf.9.34 relate en détail les efforts déployés par le Secrétariat, en grande partie couronnés de succès, pour augmenter les fonds durant la dernière période triennale. La CMS a mobilisé des ressources pour un montant total de 4,7 millions d'euros pour des projets auprès du secteur public et privé qui viennent compléter le budget du Fonds d'affectation spéciale de 6,6 millions d'euros, par rapport au budget précédent de moins de 850 000 euros pour la période triennale précédente 2003-2005. La proportion des ressources affectées comparée au budget ordinaire a augmenté, passant d'environ 17% à plus de 41%. Le Secrétariat a néanmoins besoin de personnel supplémentaire pour maintenir et consolider cette amélioration. Résultat escompté: les Parties prendront bonne note du grand succès de la campagne de mobilisation de fonds menée par le Secrétariat durant 2006-2008, approuveront le recrutement d'un fonctionnaire P3 à plein temps chargé des partenariats et de la mobilisation de fonds, et la mise en place d'un organisme caritatif au Royaume-Uni qui devra sensibiliser et mobiliser des fonds pour le Groupe de la CMS.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf.9.33 Annexe 6</p> <p>PNUE/CMS/Conf.9.34</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>24. Questions institutionnelles</p> <p>(a) <i>Elections du Conseil scientifique et du Comité permanent</i> Les parties sont invitées à (i) approuver le projet de Résolution 9.15 qui portera le nombre de membres du Comité permanent à un maximum de 14 , comme il est montré au Tableau 3 du présent document (ii) approuvera les membres représentants régionaux élus à la présidence et à la vice-présidence du Comité permanent et du Conseil scientifique(s); et (iii) nommera les experts du Conseil scientifique pour la prochaine période triennale. Résultat escompté: la nouvelle Résolution sur la composition du Comité permanent sera adoptée. Les membres du Conseil scientifique et du Comité permanent seront élus.</p> <p>(b) <i>Fusion expérimentale des fonctions des Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS</i> Comme convenu par les Parties à ASCOBANS à leur réunion de 2006 et avec l'accord du Comité permanent de la CMS en septembre 2006, le Secrétariat de la CMS assure provisoirement des services de secrétariat pour l'Accord ASCOBANS pour la période triennale 2007-2009. Un examen à mi-parcours conduit par le PNUE de l'arrangement triennal provisoire a été effectué, conformément à la décision des Parties à ASCOBANS (5^{ème} Réunion des Parties Résolution 2d). Le rapport final n'est pas encore disponible. Résultat escompté: la Conférence examinera le résultat de la revue sur la base des conseils du Comité permanent qui se penchera sur la question à sa réunion du 30 novembre 2008. Les parties pourraient donner des orientations sur les prochaines mesures à prendre.</p> <p>(c) <i>Unité de coordination pour des accords à Abou Dhabi (EAU)</i> La 33^{ème} réunion du Comité permanent (Bonn, septembre 2008) a examiné une offre provenant d'Abou Dhabi (EAU) d'un montant de 3,5 millions de dollars pour la fourniture d'une Unité de coordination au titre des Accords/Mémoires d'Accord de la CMS sur les rapaces, dugongs et tortues (IOSEA – en partie). Les propositions examinées par le Comité peuvent être consultées sur www.cms.int/bodies/StC/33 (Document CMS/StC33/2/Rev.2). Le Comité s'est félicité de cette offre et a autorisé le Secrétariat de la CMS à participer aux négociations pour mettre en place une structure satisfaisante pour l'unité, en consultation avec les autorités d'Abou Dhabi, le PNUE et d'autres parties prenantes. L'offre a été acceptée en principe par les Parties à la CMS pour des Accords de la CMS sur les dugongs et les rapaces. Le Secrétariat présentera une mise à jour, y compris les incidences sur le budget du processus intersession proposé pour examiner l'organisation future de la CMS. Résultat escompté: la Conférence entérinera le processus et encouragera le Secrétariat à procéder à la mise en oeuvre. La Conférence remerciera Abou Dhabi pour cette généreuse initiative et demandera au PNUE d'aider la CMS à faciliter une mise en oeuvre rapide et rationalisée.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 9.35/Rev.1</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 9.36 PNUE/CMS/Res.9.18/Rev.1</p>
<p>IV. QUESTIONS FORMELLES ET CONCLUSION</p>	
<p>25. Rapports périodiques et rapports finals du Comité des pouvoirs La Présidence du Comité chargé de la vérification des pouvoirs fera régulièrement rapport sur l'état de la vérification des pouvoirs qui lui sont soumis pour examen.</p>	<p>Rapports oraux périodiques</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>26. Rapports des comités des sessions Les parties du rapport principal seront examinées en séance plénière dès qu'elles seront disponibles, généralement dans les deux jours suivant la session en question du Comité plénier. Les projets de rapport seront disponibles dans les trois langues de travail, sauf pour les sessions du dernier jour où ils ne seront disponibles qu'en version anglaise. Les rapports des autres comités de session, y compris les groupes de travail, seront présentés sur une base <i>ad hoc</i>.</p>	
<p>27. Adoption des amendements aux Annexes La session sera invitée à adopter les amendements convenus à apporter aux Annexes de la Convention.</p>	PNUE/CMS/Conf. 9.29
<p>28. Adoption des résolutions et recommandations La session sera invitée à adopter, lors de la session finale, les textes des résolutions et recommandations transmises à la séance plénière, après examen détaillé et discussion au sein du Comité plénier. <i>Résultat escompté</i>: la Conférence adoptera les résolutions énumérées ainsi que les résolutions et les recommandations intra-session émanant du Conseil scientifique et de groupes de travail, selon que la Conférence le jugera approprié.</p>	PNUE/CMS/Res.9.1 – CMS/Res.5 PNUE/CMS/Res.9.6/Rev.1 PNUE/CMS/Res.9.7 + CMS/Res.9.8 PNUE/CMS/Res.9.12 – CMS/Res.9.15 PNUE/CMS/Res.9.17 PNUE/CMS/Res.9.18/Rev.1 PNUE/CMS/Res.9.19
<p>29. Date et lieu de la 10^{ème} CdP (2011) L'on s'attend à ce qu'une ou plusieurs Parties à la CMS se rendent à Rome disposés à faire acte de leur candidature pour accueillir, dans le courant de 2011, la dixième Session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat a publié des appels initiaux pour la présentation des candidatures en septembre 2008.</p>	PNUE/CMS/Res.9.17
<p>30. Autres questions Sous ce point de l'ordre du jour pourra être soulevée toute autre question non visée par les points précédents de l'ordre du jour.</p>	
<p>31. Adoption du rapport de la réunion Un projet de rapport sera présenté pour adoption à la session plénière finale, dans la mesure du possible dans les trois langues de travail, étant entendu que le Secrétariat sera chargé de finaliser le texte dans les semaines suivant la session.</p>	
<p>32. Clôture de la réunion Il est prévu de clôturer la session le vendredi 5 décembre, avant 17 heures. Les membres du Comité permanent (seulement) seront invités à se réunir brièvement immédiatement après la clôture de la session.</p>	